

(N° 181.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 12 JUILLET 1921

Projet de Loi relatif à certaines dépenses de l'État
pour l'exercice 1921 (1).

TABLEAU XI. — MINISTÈRE DES COLONIES (2).

Rapport fait au nom de la Commission des Colonies,
par M. HALOT.

Présents : MM. STRUYE, président ; DE MEESTER, WITTEMANS,
VANDERKELEN et HALOT, rapporteur.

MESSIEURS,

Le budget que la Commission a eu à examiner, ne concerne que les dépenses faites en Belgique.

Les membres de la Commission l'ont donc considéré d'une manière spéciale, les dépenses qu'il comporte ne comprenant pas ce qu'on pourrait appeler des placements d'argent, mais seulement des « frais d'administration » et de renseignements nécessaires à la Colonie.

Quoique pareilles dépenses soient sans doute considérées par le Gouvernement comme étant nécessaires, plusieurs membres de la Commission ont cru devoir demander quelques explications spéciales, en raison de la nécessité proclamée par le Gouvernement lui-même, de comprimer les dépenses.

Les principales demandes faites se rapportent à :

1° Le chapitre II du tableau XI, qui se monte à la somme de 633,500 francs pour le musée de Tervueren.

Sur cette somme considérable, 7,500 francs seulement, représentent les relations du musée avec l'étranger (frais de route et de séjour du personnel du musée, des membres des commissions et des savants appelés

(1) Projet de Loi, n° 150.

(2) Voir *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 27 mai 1921.

au musée, missions à l'étranger), tandis que plus de la moitié est engloutie en traitements et indemnités, que plusieurs membres trouvent considérables si on les compare aux autres dépenses de diffusion de l'idée coloniale et de préparation de nos agents de colonisation, telles que l'École coloniale, l'École de médecine tropicale et le Jardin colonial.

Le tableau n'indique pas non plus quelle somme est réellement consacrée à arranger le musée, puisque les 263,000 francs, compris au poste 13, mentionnent, il est vrai, l'achat de collections et d'œuvres d'art mais englobe cette mention dans l'entretien du matériel, fournitures de bureaux et frais de correspondance ;

2° Un membre désire avoir quelques renseignements au sujet du poste 4 du chapitre I^{er}, comprenant plusieurs indications de dépenses (matériel, entretien des bureaux, mobilier, bibliothèque, travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel, frais de télégrammes), le tout représentant 480,000 francs.

Dans le budget de l'an dernier, ce même poste représentait 507,500 francs.

L'honorable membre demande notamment à savoir quelles sont les sommes affectées en 1920 et 1921 aux travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel puisque la différence semble fort minime pour ce poste global en 1920 et 1921 ;

3° Un membre insiste pour savoir à quel article du budget seront rattachés les frais du voyage effectué l'an dernier dans la colonie, par M. le Ministre et demande à combien s'élèvent les frais de ce voyage ;

4° Un membre de la Commission demande aussi que M. le Ministre veuille bien l'éclairer sur la répartition des fonctions des agents de l'administration centrale, afin de se rendre compte du nombre de fonctionnaires élevés en grade par rapport à leurs inférieurs.

Avec le désir que M. le Ministre veuille bien donner à la Commission des Colonies les quelques renseignements ci-dessus indiqués, relatifs à certains points du budget métropolitain, la Commission conclut à l'adoption de ce budget.

Le Rapporteur,
HALOT.

Le Président,
STRUYE.